



Licenciement a cause d'un départ d'un employé

Par Florence1970

Bonjour,

Suite au départ d'une employé qui était employé polyvalente dans un magasin, la direction recrute une personne sur un statut de cogérance, mais pour un poste d'adjoint. J'ai un poste d'adjointe et je voulais savoir comment cela allait se passer, étant donné que personne ne me tient au courant.

Le problème il ne peut difficilement y avoir 2 adjointes, cette dernière est en formation actuellement sur un autre magasin jusqu'en semaine 8, étant en CDI depuis 25 ans à ce poste, peut-on me licencier si je refuse les ordres de cette dernière.. Ou peut-on me remplacer ou m'imposer une rupture conventionnelle, alors que je n'ai pas fait de faute. Je sais simplement que les CDI et notamment de longue durée leur coûtent plus cher que les contrats proposés actuellement par notre firme car ils ne paient pas les charges au niveau de l'emploi, les personnes sur un tel contrat non pas de chômage si leur contrat s'arrête.

Merci de me rassurer car j'avoue être très inquiète et j'ai besoin de vos conseils.